



Groupe Le Centre  
M. Pietro Falco  
Conseiller général

1963 Vétroz

Vétroz, le 17 octobre 2022

### **Réponse au postulat demandant la création d'une Maison de la santé**

Monsieur le Conseiller général,

Nous nous référons à votre postulat du 18 octobre 2021 cité en titre qui a fait l'objet d'une analyse attentive de la part du Conseil municipal. Dans ce contexte, vous trouverez ci-après, dans le délai réglementaire de 12 mois, son rapport avec des conclusions (art. 34 du Règlement du Conseil général).

Le Conseil municipal s'est intéressé depuis un certain temps déjà à la problématique de la relève des médecins généralistes sur la commune. Comme vous l'a dit notre président Olivier Cottagnoud lors du dépôt de votre postulat, plusieurs démarches avaient déjà été entreprises :

- En 2019, plusieurs contacts avec des consultants ou sociétés favorisant l'implantation de cabinets de groupe, par exemple Praxamed.
- Début 2021, rencontre avec Axio Consulting qui a mis sur pied plusieurs centres médicaux.
- 24 février 2021, invitation par le président à une rencontre avec tous les médecins généralistes de la commune afin de connaître leurs intentions quant à l'avenir de leur cabinet.
- Juin 2021, le Conseil municipal a pris connaissance de la vente d'une grande parcelle au centre du village, en bordure de la route cantonale. Ensuite, le président a pris contact avec l'acheteur et architecte, M. Christian Constantin, pour lui faire part de l'intérêt de la commune afin de voir se créer un centre médical ou Maison de la santé.
- 23 septembre 2021, rencontre avec M. Constantin pour explorer les pistes possibles.
- 4 octobre 2021, séance avec M. Constantin et le Dr. Rossillon, propriétaire du centre médical Vigimed Martigny.

- 26 octobre 2021, visite de la Maison de la santé de Sembrancher et rencontre avec un des cinq jeunes médecins intéressés à s'implanter à Vétroz.
- 6 novembre 2021, rencontre avec les 5 jeunes médecins généralistes pour débiter le projet Vétroz.

Depuis lors, de nombreuses séances et rencontres avec les médecins et M. Constantin ont eu lieu, sous le parrainage du président de commune. A signaler que la commune et les jeunes médecins bénéficient des conseils professionnels et avisés du Dr. Jean-Pierre Marcoz. Actuellement, les plans sont prêts et les démarches avec les banques ont débuté.

Le Conseil municipal a décidé de soutenir ce projet stratégique pour la commune en proposant une caution bancaire afin que les médecins puissent faire l'emprunt nécessaire sans avoir de fonds propres. En compte partie la commune aura un siège au Conseil d'administration de la société et un droit de regard sur la marche des affaires.

### **En conclusion**

Le Conseil municipal s'est engagé depuis longtemps pour le service médical à ses administrés. Cet engagement a porté ses fruits puisqu'actuellement il ne manque que l'accord financier entre les médecins et le promoteur. Nous soumettrons prochainement la demande de cautionnement au Conseil général et nous comptons sur vous pour l'approuver.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos meilleures salutations.

Municipalité de Vétroz

  
**Le Président**  
Olivier Cottagnoud

  
**Le Secrétaire**  
Bertrand Fontannaz

**Copie à :** M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz